

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 13 mars 2009
(convocation du 2 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Treize Mars Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUCHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. DUCHENE Michel
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. DUART Patrick
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 25
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à cpter de 11 h 30
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. BREZILLON Anne
M. DELAUX Stéphan à M. BRUGERE Nicolas à cpter de 10 h 50
Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. LAURENT Wanda
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard

M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 10h 10
M. HURMIC Pierre à M. NOEL Marie-Claude jusqu'à 11 h 30
M. MERCIER Michel à M. MOULINIER Maxime à cpter de 11 h 45
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PALAU Jean-Charles à M. DAVID Jean-Louis
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PIAZZA Arielle
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. QUERON Robert à Mme. CHAVIGNER Michèle
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. SENE Malick à Mme. FAORO Michèle
M. TOUZEAU Jean à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30

EXCUSEE :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Programme d'Investissements 2009 - Autorisations de Programme/Crédits de paiement (AP/CP) - Révision des AP/CP votées par délibération n°2007/0907 du 21 décembre 2007 - Adoptions - Décision

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2000/043 du 21 janvier 2000, le Conseil de Communauté a décidé d'expérimenter la procédure de suivi financier en Autorisations de Programme et Crédits de paiement (AP/CP) à la faveur de la réalisation du projet de première phase du Tramway et de son extension jusqu'au C.H.R.

A l'issue de cette expérimentation, le Conseil de Communauté a décidé, par délibération n° 2006/0882 du 22 décembre 2006, d'appliquer cette procédure, dans les conditions prévues par le décret n° 97/175 du 20 février 1997 assouplies par les articles 8 et 20 de l'Ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005, aux projets suivants :

- le pont Bacalan-Bastide,
- la desserte du secteur nord de l'agglomération,
- la station d'épuration Brazza,
- la ZAC du Centre Ville à Ambarès,
- la 7^{ème} circonscription de voirie,

Cette liste a été, par la suite, élargie, par délibération n° 2007/0907 du 21 décembre 2007, au projet de rénovation de l'Hôtel Communautaire ainsi qu'à celui de la reconstruction de la station d'épuration Louis Fargue à Bordeaux.

Cette procédure a, ensuite, été adoptée pour le suivi financier de la 2^{ème} Phase du Tramway et tout récemment, par délibération n° 2009 /0020 du 16 janvier 2009, pour la réalisation de la 3^{ème} phase du TCSP et du Tram Train du Médoc.

Une telle procédure présente, en effet, de multiples avantages et permet notamment :

- de renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;

- d'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation de dépenses ;

- de mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;

- de limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;

- d'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;

- d'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés ;

- de disposer des meilleures bases de prospective à partir d'éléments plus concrets.

Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants et une première évaluation des ressources envisagées pour y faire face.

Par ailleurs, l'article R-2311 du CGCT, dont la rédaction a été assouplie par les articles 7 et 20 de l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relatives à la simplification et l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs établissements publics locaux, stipule que lors du débat sur les orientations générale du budget prévu par l'article 2312-1 du CGCT, une présentation des grandes orientations pluriannuelles et non du montant précis des autorisations de programmes, ni de l'échéancier des crédits de paiement suffit à ce stade de la procédure budgétaire. En application de ces dispositions, une autorisation de programme peut donc être créée ou modifiée à chacun des stades de la procédure budgétaire.

Afin de traduire les décisions prises par le Conseil de Communauté dans le courant de l'année 2008 et début 2009, de retracer les adaptations à réaliser du fait de l'avancement de chacun des projets précités et, enfin, de prendre en compte les effets de l'actualisation des coûts des projets, un ajustement des autorisations de programme et des crédits de paiement déjà votés s'avère nécessaire.

Par ailleurs, comme annoncé au paragraphe 4.5 (page 47) du document ayant servi de support au débat sur les orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2009, la présente délibération est mise à profit pour élargir la procédure des AP/CP à nouvelles opérations suivantes figurant au PPI 2009-2013 :

Au budget principal :

- La participation de la Communauté Urbaine au financement de la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Sud Europe Atlantique (SEA) pour la partie Tours-Bordeaux.
- L'aide à l'équilibre des opérations de logement de Type PLUS et PLAI.

- La participation de la CUB dans la limite d'une enveloppe de 35 M€, au financement d'actions entrant dans le cadre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Le soutien de la Communauté au développement des activités portuaires.
- L'isolation des bâtiments communautaires dans le cadre du Plan Patrimoine.
- Le parc végétal et animalier du Bourgailh à Pessac.

Au budget annexe "Déchets Ménagers et Assimilés"

- La construction du 3^{ème} Dépôt du Service de l'Environnement.

Au budget annexe "Transports"

- L'atelier de carrosserie et mécanique bus.

Ces projets qui, contrairement à d'autres lignes récurrentes du PPI, ont un début et une fin, se prêtent bien à l'utilisation de cette méthode de suivi des crédits.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **adopter**, dans le droit fil de la délibération AP/CP n°2007/0907 du Conseil de Communauté du 21 décembre 2007, et au regard des éléments d'informations communiqués, cette deuxième révision des autorisations de programme (AP) portant sur les sept premiers projets retenus en 2006 et 2007, tels qu'ils sont repris avec leurs modalités prévisionnelles de financement dans le tableau ci-annexé, faisant partie intégrante de la présente délibération,

- **adopter** les nouveaux crédits de paiement (CP) en résultant,

- **décider** d'élargir l'utilisation de la procédure AP/CP aux huit nouveaux projets mentionnés ci-dessus, qui se prêtent bien à un découpage et à un suivi sous cette forme, projets également repris avec leurs modalités prévisionnelles de financement dans un tableau joint en annexe à la présente délibération,

- **adopter** pour chacun des huit projets précités le découpage en AP/CP proposé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 mars 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE 25 MARS 2009
PUBLIÉ LE : 1 AVRIL 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND